

Camargue : le budget de la démoustication sur la sellette

Obligé depuis 2004 à démoustiquer dans les zones agglomérées, le Département pourrait ne plus financer les expérimentations sur Salin et Port-Saint-Louis

Le conditionnel est encore de mise. Même si, en bureau à la mi-janvier, les élus du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ont dit vouloir s'orienter vers l'arrêt du financement de la démoustication expérimentale au BTI sur les secteurs de Salin-de-Giraud, Port-Saint-Louis et Brasinvert à l'ouest des Saintes-Maries-de-la-Mer - soit un coût de 700 000 € - ce n'est qu'en mars que cette orientation budgétaire pourrait être entérinée, lors du vote du budget.

Lucien Limousin, maire de Tarascon et conseiller départemental délégué à l'agriculture (à qui la démoustication incombe), explique le choix au regard des contraintes budgétaires, et des perspectives d'avenir. "Le budget de l'agriculture est de 10 millions d'euros. Dont 2,1M€ consacrés à la démoustication.

"Il n'y a pas ici que des oiseaux, il y aussi 10 000 habitants."

DAVID GRZYB, PRÉSIDENT DU PNRC

Le Département étant depuis une loi du 13 août 2004 engagé d'une manière obligatoire pour conduire des opérations de lutte contre le moustiques."

Sur les 2,1 M€ utilisés pour une démoustication "de confort", "1,3M€, intouchables, permettent de traiter 23 communes et leurs zones agglomérées." Reste donc 800 000 €.

S'il est impossible de rogner sur les 100 000€ imposés pour lutter contre le moustique tigre, en revanche "car nous devons faire des économies significatives, parce que les rapports écrits dont nous disposons de la part de scientifiques ne mettent pas en évidence une efficacité évidente, parce que la Région s'était désengagée en 2012", l'idée a germé d'arrêter le financement du BTI... Et suivre de près les expérimentations en cours avec pièges à gaz.

Autant dire que, si le conditionnel est de mise jusqu'en



L'Entente interdépartementale de démoustication (EID) effectue un traitement sur les larves au BTI depuis 2006, sur 6500 hectares de milieux aquatiques et dans un rayon de 8,5 kilomètres. /PHOTO DR

bel et bien au présent, avec de sérieuses inquiétudes, que des voix se sont élevées hier en Camargue.

D'abord parce que les acteurs concernés, élus départementaux en premier chef (comme Nicolas Koukas ou Aurore Raoux), responsables du parc de Camargue (comme le président David Grzyb ou le directeur Régis-Vianet) et élus du territoire (Martial Alvarez à Port-Saint-Louis ou Nicolas Juan à Salin-de-Giraud), ont déploré de ne pas avoir été avertis.

"Si c'est cela faire de la politique autrement, ironise David Grzyb, en référence à la déclaration de la présidente Martine Vassal. Entre la décision concernant le château d'Avignon, et la démoustication, ça serait vraiment bien qu'elle prenne contact avec les Camarguais. Il n'y a pas ici que des oiseaux, il y a aussi 10 000 habitants !"

Le président l'aurait invitée plusieurs fois déjà. Nicolas Kou-

kas va dans le même sens, "en pleine concertation sur les assises, nous aurions pu être au courant, ce n'est pas très sérieux !"

Ensuite parce que c'est une vraie inquiétude qui ressort des déclarations. "Si la décision était prise, cela aurait de graves conséquences pour les populations et le territoire de notre canton", expriment Nicolas Koukas et Aurore Raoux, "l'arrêt de ces traitements pourrait entraîner l'utilisation de produits insecticides nocifs et prohibés. Nous souhaitons que le CD 13 et sa nouvelle gouvernance rassurent les habitants qui attendent avec appréhension l'apparition de tous ces moustiques, avec toutes les conséquences sur leur vie quotidienne."

Le Parc d'enfoncer le clou : "Le BTI, s'il a un bon profil environnemental, a aussi un impact sur la chaîne alimentaire, mais les habitants ont ressenti une forte diminution des nuisances sur le secteur depuis que la lutte a

été mise en œuvre. L'arrêt de la participation du CD 13 arrive avant même que les méthodes alternatives n'aient pu être développées, on ne peut que le regretter."

Julie ZAOUÏ

Le chiffre

1,3 M€

Le budget incompressible qui incombe au CD 13 pour lutter contre les moustiques sur 23 communes. Une compétence conférée à l'Entente interdépartementale depuis 2004